



# La Boissière Environnement - LBE

Association régie par la loi de 1901 N° W343014590

Adresse mail : laboissiereenvironnement@gmail.com

## BULLETIN n°57

Avril 2016

### Editorial



*Ce numéro 57 parle beaucoup de plantes ; plantes sauvages comestibles cueillies au printemps et grignotées lors de la sortie salades avec LBE, arbres et arbustes sauvages que nous avons greffés pour réaliser un chemin fruitier, mais aussi fruitiers anciens de vos jardins à redécouvrir et pourquoi pas à sauvegarder avec l'association Paysarbre.*

*Ce patrimoine végétal de notre commune s'ajoute à l'historique que nous vous invitons à découvrir dans la suite et fin de l'article de Jean-François Lalanne consacré à la construction de notre territoire communal.*

*Bonne lecture et profitez bien du jardinage des cueillettes et des exploits culinaires que nous offre le printemps.*

*Sophie Giraud*

### Sortie salades avec LBE

Sous un ciel de printemps La Boissière Environnement a organisé le dimanche 12 mars une sortie salade afin de permettre à chacun de développer ses connaissances sur la grande diversité de plantes comestibles que nous avons sur notre commune. C'était un savoir qui se perpétuait de génération en génération, les anciens initiant les plus jeunes. Cette cueillette se pratiquait d'octobre à avril et de nombreuses recettes permettaient de consommer crues ou cuites toutes ces plantes qui se vendaient également sur les marchés.

La ballade a eu lieu le long du Coulazou où le groupe d'amateurs, sous l'égide d'initiés, a appris à reconnaître et donc récolter force plantes comestibles telles que coquelicots, porcelles, poireaux sauvages, bourraches, brocolis sauvages, répouiches, etc...

Cette agréable récolte s'est terminée en fin d'après-midi à l'ancienne gare de la Boissière, face à la plaine emblématique de la commune, par une dégustation de salades sauvages et de plats à base de plantes sauvages préparés par les membres de l'association. Tous se sont bien régalez. Voici la recette d'un des plats.



Plantain Pierre GIRAUD

#### **Pesto de plantain :**

Pour 15 à 20 feuilles de plantain :  
4 feuilles d'ail des ours ou une gousse d'ail  
1 grosse c à s de poudre d'amande ou de noisettes  
1 c à s de parmesan  
3 c à s d'huile d'olive

Sel et poivre 1c à c de vinaigre de cidre.

Il est important de hacher très finement le plantain.

Passer tous les ingrédients au hachoir électrique. Servir sur des toasts avec ou sans fromage frais, des crudités, des pâtes, ...selon vos envies.

Bon appétit !



## LA CONSTRUCTION DU TERRITOIRE COMMUNAL : 2<sup>de</sup> partie

Pour la localisation des sites, se reporter à la **carte couleur** jointe au bulletin précédent

*Dans la 1<sup>ère</sup> partie de cet article (voir bulletin 56), nous avons vu que l'Abbaye d'Aniane avait pris le contrôle de la partie sud de la vallée Réthense en 1403. Un demi-siècle plus tard l'Abbaye est considérablement appauvrie. La peste noire a décimé la population d'Aniane. En effet, sur environ 260 familles que comptait la communauté vers 1300, il en reste moins de vingt en 1450. Les communautés avoisinantes ont été victimes du fléau dans des proportions identiques. La communauté des moines est également considérablement amoindrie et les sièges d'Aniane par les grandes compagnies ont coûté fort cher en rançons. L'Abbaye est quasiment ruinée et certains bâtiments conventuels sont en ruine.*

### L'EPOQUE DES SYNDICS

Deux phénomènes importants se produisent à la charnière de l'an Mil. Le premier est l'obsolescence de la cadastration en villas ; le second est le regroupement de nombreuses familles en un même lieu (souvent au carrefour de grands chemins). Les maisons y sont bâties dans un lieu clos et fortifié appelé Castrum. Les actuelles communes de La Boissière et d'Aumelas font exception car elles conservent l'habitat dispersé hérité de l'époque carolingienne.

Quand un problème concernant la communauté se présentait, elle élisait deux ou trois syndics chargés de la représenter et les différends entre l'autorité féodale et la communauté se réglait de cette façon.

### LE STATUT DE GUILLAUME DE COHARDON

Au début du XII<sup>ème</sup> siècle, la communauté de Clermont l'Hérault (on disait à l'époque Clermont de Lodève) réclame le droit, non plus d'élire des syndics temporaires mais des consuls permanents. La communauté urbaine avait déjà acquis suffisamment de puissance économique mais le seigneur s'oppose fermement à la demande. Le différend durera un demi-siècle. Après deux arbitrages par le Roi de France, le souverain demande finalement au sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Cohardon, de trouver une issue au conflit. L'entente prend le nom de « Statut de Guillaume de Cohardon » et la communauté de Clermont

obtient une bonne partie de ses revendications. Peu à peu toutes les communautés demandent et obtiennent (pas toujours facilement) le bénéfice de ce statut.

Les deux paroisses de La Boissière, St Martin de Valredonez et St Geniès, sont regroupées en une communauté, qui obtient enfin - en 1450 - le droit d'élire trois consuls chaque année. L'Abbaye alors en difficulté financière obtient en contrepartie que la communauté prenne en charge les frais d'entretien de l'église répartis entre les familles.

### LE TERRITOIRE DE LA BOISSIERE AU XV<sup>ème</sup> siècle.

C'est à cette époque que les limites du territoire communal sont à peu près fixées. Il regroupe :

- autour du Mas d'Alhen, l'ancienne possession du seigneur Gervais, dernier seigneur laïc du lieu, annexée en 1403 par l'Abbaye,
- le territoire entier de l'antique Villa Valeriano qui part du chemin reliant les trois termes à la « Pierre de l'Ainat », au-dessus du Mas d'Agrès, et qui s'arrête à l'aleu des Gardies (actuelle limite entre La Boissière et Argelliers),
- une part importante de la Villa de Bertanicam couvrant à peu près le territoire qui s'étend du Chemin du Mas Neuf jusqu'aux territoires d'Aniane et de Puéchabon.

### CONCLUSION

Une des préoccupations des consuls successifs a été de faire borner régulièrement les limites du territoire communal. On plaçait, en accord avec les consuls des communautés voisines, des bornes appelées « termes » inspectées régulièrement.

Aux confins de trois communautés, chacune d'entre elles plaçait sa borne et le lieu devenait « Les trois termes ». Si tout le monde (ou presque) connaît les trois termes entre Aniane, La Boissière et Gignac, peu savent qu'entre Aniane, La Boissière et Puéchabon existe également un lieu-dit « Les trois termes ».

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, c'est la préfecture et les Eaux et Forêts qui ont encouragé sous forme de subventions la construction de murs afin de bien marquer les limites des communes là où aucun repère, tel qu'un chemin ou un ravin, n'existait.

# Participer à la sauvegarde du patrimoine fruitier local avec l'association PAYSARBRE



Paysarbre, l'association de Lodève qui nous accompagne pour la greffe sur fruitiers sauvages mène une action pour sauvegarder les variétés locales de fruitiers. Quels sont les enjeux ? Que peut-on faire ? Quelques réponses...

## **Pourquoi parle-t-on de patrimoine fruitier ?**

Pendant longtemps, chaque région agricole (c'est-à-dire territoire avec conditions particulières d'ensoleillement, de température, de nature du terrain,...) possédait des variétés locales de fruitiers bien adaptées au milieu ; ces variétés ont souvent été sélectionnées pour un usage ou un besoin particulier (séchage des fruits, variété à jus, variété précoce, ...). Il y avait donc, même à l'échelle d'une petite région, une grande diversité de fruits. Les paysans se les échangeaient par greffe ; il n'y avait pas de pépinières et peu de vergers organisés. Les pommiers, poiriers, cerisiers et autres figuiers étaient dispersés, de ça de là, près des maisons, dans un pré, en bordure du chemin d'accès à la maison,...

## **Pourquoi ces variétés sont-elles menacées aujourd'hui ?**

Avec le développement de l'agriculture moderne, seules quelques variétés ont été conservées, la productivité des fruitiers, l'esthétique ou l'aptitude au transport des fruits ayant été privilégiés aux dépens des autres caractéristiques (rusticité et authenticité, notamment). Et en quelques générations seulement de nombreuses variétés locales dispersées se sont perdues. Il faut agir rapidement.

## **Pourquoi faut-il conserver toutes ces variétés locales ?**

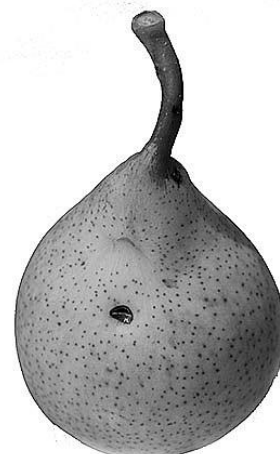
Il s'agit de biodiversité, et chaque variété représente un patrimoine génétique irremplaçable. Nous en aurons peut-être besoin pour faire face au changement climatique car les variétés locales rustiques sont adaptées à la sécheresse ; elles résistent mieux aux maladies et aux parasites et nécessitent moins d'apports

extérieurs (conduite en agriculture biologique plus facile).

Elles concourent aussi à la diversité des goûts et des usages. En apprenant à les accommoder en cuisine on découvre des saveurs et le plaisir du fait maison de nos anciens.

## **Alors que peut-on faire pour conserver ce patrimoine ?**

*Si vous connaissez de vieux arbres fruitiers contactez Paysarbre (directement ou par le biais de LBE) qui recense ces fruitiers et les sauvegarde par greffage en pépinière, avec le projet de développer par la suite*



© www.pommiers.com

un verger conservatoire local. A partir des arbres recensés, Paysarbre établit aussi des fiches descriptives comprenant le nom de la variété, les caractéristiques des fruits, les usages locaux,... puis les compare avec des variétés déjà décrites (travail de pomologie, branche de l'arboriculture fruitière qui traite de la connaissance des fruits). Une cartographie des arbres recensés est faite, comportant l'âge des arbres, l'historique du verger, etc.

*Acheter chez le paysan producteur, ou sur les marchés de plein vent, des fruits de saison produits localement ou des produits dérivés (jus de fruit, pâtes de fruits, fruits secs,...) est une autre façon de participer à la conservation du patrimoine fruitier local. Ces fruits gorgés de soleil et de vitamine ont un goût incomparable et sont bons pour la santé ; mais cueillis à maturité (évolution physiologique non interrompue par une conservation en chambre froide) ils doivent être consommés rapidement et donc vendus localement. Cette vente de proximité permet de réduire les nuisances liées au transport et à l'emballage et de relocaliser l'économie.*

*C'est tout bénéfice !*

## Un chemin fruitier sur les talus de l'ancienne voie ferrée



Les talus plus ou moins boisés de l'ancienne voie ferrée de notre commune possèdent de nombreux intérêts écologiques : ce sont des réservoirs de plantes variées, des refuges pour la faune sauvage, mais on y trouve aussi de nombreux fruitiers sauvages comme les poiriers à feuilles d'amandier, amélanchiers, prunelliers, cerisiers Ste Lucie, aubépines. Ce sont ces fruitiers sauvages que nous avons greffés avec l'aide de l'association Paysarbre afin de constituer un chemin fruitier.

La greffe, qui consiste à souder un morceau de branche avec bourgeons appelé un *greffon* dans les tissus d'un végétal ou *porte greffe* (pour nous les fruitiers sauvages), permet d'obtenir rapidement de bons fruits sélectionnés à partir des greffons. Les anciens étaient coutumiers de ce savoir-faire ; ils savaient que les fruitiers sauvages ayant poussé naturellement résistent bien aux sols calcaires, aux sécheresses d'été, aux maladies et ravageurs.

Depuis mars 2015, début de ce projet, nous avons eu cinq rencontres, dont quatre avec Paysarbre, qui nous a accompagné depuis la formation théorique en salle (une matinée) jusqu'à la pratique des greffes (3 demi-journées) mais aussi une demi-journée sur la taille de formation des fruitiers greffés au printemps 2015. Côté « technique », nous avons pu expérimenter les greffes à œil dormant et plus récemment sur des arbres en période de végétation, les greffes en fente simple ou double, à l'anglaise simple ou compliquée, en couronne.

Et les résultats sont là !!

La quasi-totalité de nos greffons ont pris, les arbres greffés en 2015 sont déjà de beaux sujets (voir photo ci-contre) et nous aurons sans doute des fruits dès cet été. D'ici quelques années ces fruitiers deviendront, nous l'espérons, de beaux arbres nourriciers, pourvu qu'on le laisse grandir.



### Des crétins ont osé le faire !

Nous en étions fiers. Il était beau notre cerisier.

Nous l'avions greffé sur un Sainte Lucie pour que, dans quelques années, tous ceux qui iraient se promener sur l'ancienne voie ferrée puissent manger quelques cerises. Mais voilà, c'est terminé.

Des crétins ont cru pouvoir profiter de nos cerises pour eux tout seuls et ont pris l'arbre. Crétins, ils le sont doublement car les chances de reprise de ce cerisier sont à peu près nulles ; transplanter un arbre encore fragile en mars, c'est l'assurance de le voir se dessécher le mois suivant. Mais cela ils ne le savent sans doute pas...

## Bulletin d'adhésion - Association La Boissière Environnement

J'adhère à l'association pour la période septembre 2015-septembre 2016

Tarif individuel : 10 €

Tarif familial : 15 €

Envoyez bulletin d'adhésion et cotisation à : Jean-Marie Dors, trésorier, 12 rue du porche, Mas d'Agrès, 34150. La Boissière. Chèque à l'ordre de « LA BOISSIÈRE ENVIRONNEMENT.

Nom(s) : ..... Prénom(s) : .....

Domicilié(s) à : .....

Tél : ..... e-mail : .....

Fait à : ..... Le : ..... SIGNATURE :